

3 mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis-clos via des moyens technologiques de communication, le mercredi 3 mars 2021 à 20 h 00. La séance est présidée par son honneur la mairesse- Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

MOT DE BIENVENUE

En raison des directives gouvernementales reliées à la pandémie de la COVID-19 demandant de limiter les rassemblements, la séance ordinaire du conseil municipal est tenue le 3 mars 2021 à huis-clos.

Si vous avez des questions relativement à cette séance et les points qui y sont traités vous pouvez communiquer par courriel à l'adresse info@siente-melanie.ca ou par téléphone au 450 889-5871 poste 221.

Les prochaines séances feront l'objet d'avis spécifique selon les circonstances et l'évolution de la situation.

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance extraordinaire du 1^{er} février, séance ordinaire du 3 février et séance extraordinaire du 24 février 2021

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 28 janvier au 19 février 2021

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 3 mars 2021

5.2 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la conception du journal municipal « L'Écho du Coteau » 2021 – Simon Denis, designer graphique de la compagnie Simon Graphique

5.3 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

5.4 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec – Programmation Accès-Logis

5.5 Appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière 2021

5.6 Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière - Autorisation de signatures

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 12 janvier au 16 février 2021
- 6.2 Autorisation d'installation périodique d'un kiosque temporaire pour la vente de fruits et légumes – Ferme des Arpents roses
- 6.3 Constat d'infraction – Abattage d'arbres sans autorisation sur le lot numéro 5 611 773 – 1130, chemin William-Malo
- 6.4 Constat d'infraction – Abattage d'arbres sans autorisation sur le lot numéro 6 254 857 – Terrain rue des Cosmos
- 6.5 Constat d'infraction – Abattage d'arbres sans autorisation sur le lot numéro 5 610 582 – 1, rue Landreville-Nadeau
- 6.6 Constat d'infraction – Abattage d'arbres sans autorisation sur le lot numéro 5 611 512 – Terrain rue de la Providence
- 6.7 Constat d'infraction – Travaux de construction sans autorisation sur le lot numéro 5 610 678 – 1661, chemin du Lac Nord
- 6.8 Constat d'infraction – Travaux d'installation septique sans autorisation sur le lot numéro 6 299 111 – 1530, rang du Domaine
- 6.9 Constat d'infraction – Travaux d'installation septique sans autorisation sur le lot numéro 5 611 907 – 121, 3^e avenue du Lac-Charland
- 6.10 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher – 2^e année – Patricia Brouillette, biologiste consultante
- 6.11 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'analyse en laboratoire des prélèvements d'eau dans le cadre de la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher – 2^e année – Laboratoire d'analyse environnementale H2Lab

07- Sécurité publique

- 7.1 Mandat de services professionnels pour des travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2021 – Hydro-Météo

08- Loisirs et culture

- 8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2021
- 8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2021
- 8.3 Embauche d'une coordonnatrice camp de jour estival 2021
- 8.4 Mandat de services professionnels pour la préparation de concepts préliminaires, de plans et devis d'exécution et documents d'appels d'offres pour l'aménagement d'un sentier piéton et cycliste reliant la rue du Boisé à la rue des Cosmos

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 14 janvier au 17 février 2021
- 9.2 Octroi d'un contrat de réparation de pavage 2021

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2021-03-044

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le point 8.4 soit retiré de l'ordre du jour et qu'il soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance à huis clos, les citoyens mélaniens ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel à info@sainte-melanie.ca

Aucune question n'a été posée.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-03-045

3.1 Séance extraordinaire du 1^{er} février, séance ordinaire du 3 février et séance extraordinaire du 24 février 2021

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février, de la séance ordinaire du 3 février et la séance extraordinaire du 24 février 2021 soient approuvés.

Adoptée

4- CORRESPONDANCE

2021-03-046

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 28 janvier au 19 février 2021

Monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 28 janvier au 18 février 2021.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 28 janvier au 19 février 2021.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2021-03-047

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 3 mars 2021**

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 3 mars 2021 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **402 340.18 \$**.

Décaissements : chèques	293 646.43 \$
Chèques annulés : chèques	(0.00 \$)
Comptes fournisseurs : chèques	82 036.24 \$
Salaires du 24 janvier au 13 février 2021	26 647.51 \$
Total de la période :	<u>402 340.18 \$</u>

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

2021-03-048

5.2 **Octroi d'un mandat de services professionnels pour la conception du journal municipal « L'Écho du Coteau » 2021 – Simon Denis, designer graphique de la compagnie Simon Graphique**

ATTENDU que le bulletin municipal « L'Écho du Coteau » est un journal périodique de communication destiné à informer les citoyens de toutes activités, travaux, projets, budget, se déroulant sur notre territoire touchant divers domaines autant municipal, régional, communautaire, loisirs et culture ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est soucieuse de transmettre une information complète et d'offrir à ses citoyens un bulletin de qualité ;

ATTENDU les offres de services numéro 1044 et 1047 déposées par monsieur Simon Denis, designer graphique de la compagnie Simon Graphique de Sainte-Mélanie, le 15 décembre 2020 et le 29 janvier 2021 relatives à la conception de quatre (4) éditions du journal municipal « L'Écho du Coteau » en 2021 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à monsieur Simon Denis, designer graphique de la compagnie **Simon Graphique** de Sainte-Mélanie pour la conception de quatre (4) éditions du journal municipal « L'Écho du Coteau » en 2021 :

Première édition 2021 :

- pour un montant n'excédant pas six cent cinquante dollars (650 \$) plus taxes, tel qu'indiqué à la soumission numéro 1044 pour la conception d'une première édition devant paraître exceptionnellement au 25 mars 2021;

Éditions de juin, septembre et novembre 2021 :

- pour un montant de cinq cents vingt dollars (520 \$) par édition, n'excédant pas mille cinq cent soixante dollars (1 560 \$) plus taxes pour les éditions de juin, septembre et novembre 2021, tel qu'indiqué à la soumission numéro 1047;

Demande spéciale de la Municipalité :

- pour toute demande provenant de la Municipalité et dont la mise en page du journal municipal dépasse 8 heures par édition, la base horaire est de soixante-cinq dollars (65 \$) de l'heure et devra être approuvé au préalable par le directeur général et secrétaire-trésorier;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-049

5.3 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

Monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles tel que produit par monsieur Pierre Brabant comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2020.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée

2021-03-050

5.4 **Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec – Programmation Accès-Logis**

ATTENDU que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

ATTENDU que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Adoptée

2021-03-051

5.5 **Appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière 2021**

ATTENDU que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU

que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPUYER le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de cent dollars (100 \$) reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Adoptée

2021-03-052

5.6 Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière - Autorisation de signatures

ATTENDU

l'embauche de monsieur François Alexandre Guay à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim lors de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2021 par résolution numéro 2021-02-041;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise, tel que prévu en vertu de l'article 203, du Code municipal du Québec, monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, conjointement avec la mairesse, tous les effets bancaires pour tous les comptes inscrits à la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière, notamment tous chèques et billets ou autres titres consentis par la Municipalité;

QU'EN l'absence de la mairesse, le maire suppléant dûment désigné par résolution est autorisé à signer lesdits effets bancaires;

QU'EN l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Martine Malo, est autorisée à signer lesdits effets bancaires.

Adoptée

06- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2021-03-053

6.1 **Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 12 janvier au 16 février 2021**

Monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose le rapport du service d'Urbanisme pour la période du 12 janvier au 16 février 2021 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 12 janvier au 16 février 2021.

Adoptée

2021-03-054

6.2 **Autorisation d'installation périodique d'un kiosque temporaire pour la vente de fruits et légumes certifiés biologiques – Ferme des Arpents roses**

ATTENDU la demande de monsieur Ludovic Beauregard de la Ferme des Arpents roses datée du 3 février 2021 pour l'installation d'un kiosque temporaire sur le terrain de l'ancien presbytère sis au 910, route Principale;

ATTENDU que ledit kiosque offrira des produits agricoles certifiés biologiques tous les vendredis après-midi de 14 h à 18 h du 18 juin au 29 octobre 2021;

ATTENDU que la Ferme des Arpents roses sera entièrement responsable du déroulement de ces après-midis de vente y compris de la propreté des lieux;

ATTENDU que le conseil municipal s'est engagé par résolution à favoriser l'achat local et aider les entreprises locales à faire face aux impacts économiques négatifs liés à la pandémie de la COVID-19 en effectuant ses achats bioalimentaires localement;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la *Ferme des Arpents roses* à utiliser sans frais le terrain de l'ancien presbytère sis au 910, route Principale aux fins d'y établir un kiosque temporaire pour la vente de fruits et légumes certifiés biologiques et d'y installer une enseigne;

QUE cette autorisation soit en vigueur jusqu'à la fin de l'automne 2021 et puisse faire l'objet d'un renouvellement sur demande après analyse des retombées locales, le cas échéant;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-055

6.3- **Constat d'infraction – Abattage d'arbres sans autorisation sur le lot numéro 5 611 773 – 1130, chemin William-Malo**

ATTENDU le rapport d'inspection déposé et préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement le 26 janvier 2021;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement a constaté qu'il y a eu infraction à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit la coupe d'arbres sur le lot 5 611 773, immeuble du 1130, chemin William-Malo, dont le propriétaire est monsieur Marc-Olivier Latendresse;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement est désigné en tant que fonctionnaire municipal aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre tous constats d'infractions relatifs à cette infraction devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-056

6.4 **Constat d'infraction – Abattage d'arbres sans autorisation sur le lot numéro 6 254 857 – Terrain rue des Cosmos**

ATTENDU le rapport d'inspection déposé et préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement le 26 janvier 2021;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement a constaté qu'il y a eu infraction à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit la coupe d'arbres sur le lot 6 254 857, terrain rue des Cosmos, dont les propriétaires sont madame Frédérique Leclerc et monsieur William Petit;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement est désigné en tant que fonctionnaire municipal aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre tous constats d'infractions relatifs à cette infraction devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-057

6.5 Constat d'infraction – Abattage d'arbres sans autorisation sur le lot numéro 5 610 582 – 1, rue Landreville-Nadeau

ATTENDU le rapport d'inspection déposé et préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement le 26 janvier 2021;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement a constaté qu'il y a eu infraction à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit la coupe d'arbres sur le lot numéro 5 610 582, immeuble du 1, rue Landreville-Nadeau, dont le propriétaire est monsieur Jean-François Nadeau;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement est désigné en tant que fonctionnaire municipal aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre tous constats d'infractions relatifs à cette infraction devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-058

6.6 Constat d'infraction – Abattage d'arbres sans autorisation sur le lot numéro 5 611 512 – Terrain rue de la Providence

ATTENDU le rapport d'inspection déposé et préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement le 27 janvier 2021;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement a constaté qu'il y a eu infraction à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit la coupe d'arbres sur le lot numéro 5 611 512, terrain rue de la Providence, dont le propriétaire est madame Audrey Chevrette;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement est désigné en tant que fonctionnaire municipal aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre tous constats d'infractions relatifs à cette infraction devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-059

6.7 Constat d'infraction – Travaux de construction sans autorisation sur le lot numéro 5 610 678 – 1661, chemin du Lac Nord

ATTENDU le rapport d'inspection déposé et préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement le 26 janvier 2021;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement a constaté qu'il y a eu infraction à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit des travaux de construction et rénovation à l'immeuble du 1661, chemin du Lac Nord, lot numéro 5 610 678, dont le propriétaire est 9133-2122 Québec Inc.;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement est désigné en tant que fonctionnaire municipal aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre tous constats d'infractions relatifs à cette infraction devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-060

6.8 Constat d'infraction – Travaux d'installation septique sans autorisation sur le lot numéro 6 299 111 – 1530, rang du Domaine

ATTENDU le rapport d'inspection déposé et préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement le 18 janvier 2021;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement a constaté qu'il y a eu infraction à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit des travaux d'installation septique à l'immeuble du 1530, rang du Domaine, lot numéro 6 299 111, dont le propriétaire est 9001-5439 Québec Inc.;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement est désigné en tant que fonctionnaire municipal aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre tous constats d'infractions relatifs à cette infraction devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-061

6.9 Constat d'infraction – Travaux d'installation septique sans autorisation sur le lot numéro 5 611 907 – 121, 3^e avenue du Lac-Charland

ATTENDU le rapport d'inspection déposé et préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement le 26 janvier 2021;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement a constaté qu'il y a eu infraction à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit des travaux d'installation septique à l'immeuble du 121, 3^e avenue du Lac-Charland, lot numéro 5 611 907, dont les propriétaires sont madame Lucie Marceau et monsieur Yves Couturier;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement est désigné en tant que fonctionnaire municipal aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre tous constats d'infractions relatifs à cette infraction devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-062

6.10 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher – 2^e année – Patricia Brouillette, biologiste consultante

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2020-06-113 lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2020 octroyant un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher à madame Patricia Brouillette, biologiste consultante ;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 610-2020 amendant le règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau et des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher;

ATTENDU que l'article 2 du règlement numéro 607-2020 mentionne que le suivi de la qualité de l'eau doit s'effectuer sur une période de deux ans et que la première année a été réalisée en 2020;

ATTENDU la proposition de la biologiste consultante, madame Patricia Brouillette, datée du 15 février 2021 pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher pour la deuxième année de l'étude qui exclus en 2021 les frais d'analyses en laboratoire auprès de la compagnie H2Lab ;

ATTENDU qu'il y a lieu de répartir équitablement les coûts de cette étude aux propriétaires fonciers du secteur visé et qu'une résolution sera ultérieurement adoptée pour fixer ladite tarification;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à **madame Patricia Brouillette, biologiste consultante**, pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher pour la deuxième année de l'étude pour un montant n'excédant pas six mille cinq cent soixante-dix dollars (6 570 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-460-00-419;

DE RÉPARTIR cette dépense équitablement aux propriétaires fonciers du secteur visé;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-063

6.11 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'analyse en laboratoire des prélèvements d'eau dans le cadre de la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher – 2^e année – Laboratoire d'analyse environnementale H2Lab

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2020-06-113 lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2020 octroyant un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher à madame Patricia Brouillette, biologiste consultante qui incluait les frais d'analyses en laboratoire auprès de la compagnie H2Lab lors de la première année de l'étude en 2020 ;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 610-2020 amendant le règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau et des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher;

ATTENDU que l'article 2 du règlement numéro 607-2020 mentionne que le suivi de la qualité de l'eau doit s'effectuer sur une période de deux ans et que la première année a été réalisée en 2020;

ATTENDU la proposition numéro 13086 de la compagnie H2Lab, datée du 8 février 2021 pour l'analyse en laboratoire des prélèvements d'eau dans le cadre de la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher pour la deuxième année de l'étude;

ATTENDU

qu'il y a lieu de répartir équitablement les coûts de cette étude aux propriétaires fonciers du secteur visé et qu'une résolution sera ultérieurement adoptée pour fixer ladite tarification;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels au laboratoire d'analyse environnementale **H2Lab**, datée du 8 février 2021 pour l'analyse en laboratoire des prélèvements d'eau dans le cadre de la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher pour la deuxième année de l'étude pour un montant n'excédant pas six mille cent soixante-et-un dollars et trente-quatre cents (6 161.34 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-460-00-419;

DE RÉPARTIR cette dépense équitablement aux propriétaires fonciers du secteur visé;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

07- Sécurité publique

2021-03-064

7.1 Mandat de services professionnels pour des travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption - saison 2021 – Hydro-Météo

ATTENDU

que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU

qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU

la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Travaux d'affaiblissement préventifs sur le couvert de glace rivière L'Assomption saison 2021 » telle que transmise en date du 12 février 2021;

ATTENDU

que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise *Hydro Météo* de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption, saison 2021 tels que précisés à l'offre de services du 12 février 2021. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de quatorze mille cinq cent quarante-sept dollars (14 547 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2021-03-065

8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2021

ATTENDU que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires du Québec;

ATTENDU que la population de la Municipalité de Sainte-Mélanie souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner avec fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée

2021-03-066

8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2021

ATTENDU la tenue d'activités diverses soulignant la Fête nationale du Québec le 24 juin 2021 à Sainte-Mélanie;

ATTENDU le programme d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2021;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER l'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec/Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la réalisation des activités de la Fête nationale 2020 à Sainte-Mélanie;

DE MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs et/ou monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-03-067

8.3 Embauche d'une coordonnatrice au camp de jour estival 2021

ATTENDU la procédure de dotation pour l'embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour estival 2021;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, quant à la candidature de madame Florence Lavallée;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'EMBAUCHER *madame Florence Lavallée* au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2021 pour un poste établi à 40 heures par semaine sur une période de 11 semaines (440 heures) réparties du mois de février au mois d'août 2021 au taux horaire de seize dollars et cinquante cents (16.50 \$) ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

8.4 **Mandat de services professionnels pour la préparation de concepts préliminaires, de plans et devis d'exécution et documents d'appels d'offres pour l'aménagement d'un sentier piéton et cycliste reliant la rue du Boisé à la rue des Cosmos**

Point retiré de l'ordre du jour pour traitement ultérieur.

9- **HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2021-03-068

9.1 **Rapport du service des Travaux publics pour la période du 14 janvier au 17 février 2021**

Monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 14 janvier au 17 février 2021 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 14 janvier au 17 février 2021.

Adoptée

2021-03-069

9.2 **Octroi d'un contrat de réparation de pavage 2021**

ATTENDU l'appel d'offres pour la réparation de pavage demandé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics ;

ATTENDU les offres de services reçues de deux (2) soumissionnaires pour la réparation de surface de pavage pour une superficie d'environ 500 mètres carrés et le pavage de 50 mm d'épaisseur sans et avec préparation pour une superficie d'environ 150 mètres carrés :

Soumissionnaires	Montant
Bellerose Asphalte Inc.	18 600 \$
Pavage LP	21 350 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie **Bellerose Asphalte Inc.** ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Bellerose Asphalte Inc.** et de lui octroyer un contrat de réparation de surface de pavage pour une superficie d'environ 500 mètres carrés et le pavage de 50 mm d'épaisseur sans et avec préparation pour une superficie d'environ 150 mètres carrés pour l'exercice financier 2021 pour un montant n'excédant pas dix-huit mille six cents dollars (18 600 \$) plus taxes :

Description	Surface	Prix au m ²	Montant
Réparation de surface (skin)	500 m ²	18.00 \$/m ²	9 000.00 \$
Pavage 50 mm épaisseur sans préparation	150 m ²	28.00 \$/m ²	4 200.00 \$
Pavage 50 mm épaisseur avec préparation	150 m ²	36.00 \$/m ²	5 400.00 \$

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) ;

DE MANDATER monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics et/ou monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance à huis clos, les citoyens mélaniens ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel à info@sainte-melanie.ca

Aucune question n'a été posée.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2021-03-070

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à _____.

Françoise Boudrias
Mairesse

Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim